

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 767

présenté par
M. Marchive

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« renseignée dans le cadre du »,

les mots :

« présentée dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.